Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500077-20251202-D2025_40-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 02/12/2025

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
8	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 2 Décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 27/11/2025, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : LETOURNOUX Isabelle, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés : Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna, MIRAMONT Aurélie

Procurations : Mmes : BORDES Valérie à Mme SAUVEE Stéphanie, JAMAUX Johanna à M. RICHARD Bruno, MIRAMONT Aurélie à Mme LETOURNOUX Isabelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAUVEE Stéphanie

2025/40 – Mise à disposition salle de classe Cours de sports

La commune a été sollicitée par Mme Lebois-Le Martelot pour la mise à disposition de la salle de classe afin de pratiquer des cours de yoga et pilates le jeudi soir et le vendredi matin.

Le dossier administratif est complet (immatriculation au registre national des entreprises, assurance).

Il est proposé de mettre en place une convention d'occupation du domaine public à compter du 1er janvier 2026 jusqu'en décembre 2026.

En contrepartie de la mise à disposition de la salle de classe, du ménage et du chauffage, une redevance annuelle de 200€ est demandée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** la mise à disposition de la salle de classe à Mme Lebois-Le Martelot le jeudi soir et vendredi matin.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à procéder au titre correspondant d'un montant de 200€.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire,
Youri MOYSAN

MAIRIE D'AUBIGNÉ (ILLE-ET-VILAINE)

La secrétaire de séance,
Stéphanie SAUVEE